



Préavis d'adjudication de contrat

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est en quête d'expertise en matière de prestation de cours en français langue seconde pour adultes autochtones, dans le but d'offrir une formation pilote à un groupe d'employés autochtones du ministère.

Le PAC vise à signaler l'intention du gouvernement du Canada d'attribuer un contrat à :

Centre du savoir sur mesure
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le PAC en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze (15) jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze (15) jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le contrat.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur sélectionné.

Contexte

L'objectif principal du projet pilote de formation en langue seconde pour autochtones est d'offrir une formation en français langue seconde en tenant compte de la réalité culturelle des employés autochtones, de leurs besoins, et des principes de base des approches neuro-linguistique, communicative et actionnelle.

Le service requis appuie le mandat du Ministère en ce sens que le gouvernement du Canada a établi comme priorité la nécessité de participer activement à la réconciliation avec les peuples autochtones. ESDC a pour mandat de supporter cette priorité.



Solicitation # 100014547

Les services professionnels permettront d'offrir une formation en français langue seconde répondant aux besoins d'une clientèle autochtone.

Trois rapports importants contribuent à expliquer l'émergence d'un projet pilote destiné aux employés autochtones :

1. **Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action** : publié en 2015, ce rapport a été rédigé afin de réparer l'héritage des pensionnats indiens et de faire avancer le processus de réconciliation canadienne, la Commission de vérité et réconciliation lance une série d'appels à l'action, dont la nécessité, pour le gouvernement du Canada, de créer et d'offrir de la formation culturellement adaptée pour les autochtones.
2. **Sondage sur le maintien en poste de la main-d'oeuvre autochtone : Analyse finale (Many Voices One Mind)** : publié en 2017, ce rapport aborde les préoccupations relatives au développement de la formation et à l'avancement professionnel - les langues officielles ont été spécifiquement citées comme un obstacle, d'où la nécessité de créer une formation en langue seconde qui permette plus facilement aux employés autochtones de rencontrer les exigences linguistiques de la CFP afin d'avoir accès aux mêmes opportunités professionnelles que leurs collègues.
3. **Rapport Borbey-Mendelsohn** : publié en 2017, ce rapport proposait que la fonction publique représente les personnes qu'elle servait et recommandait que des « mesures soient prises pour améliorer l'accès des employés à des cours de français ou d'anglais langue seconde efficaces et adaptés à leurs besoins d'apprentissage et pour donner aux employés la possibilité de participer à de tels cours » (p.21). Le rapport propose une fonction publique diversifiée et bilingue, d'où la nécessité de rendre la formation linguistique accessible à tous les employés.

Face aux questions soulevées dans ces rapports concernant l'apprentissage en général et la formation linguistique en particulier en relation avec les peuples autochtones, le Collège@ESDC a tenu, au printemps 2018, un 'design sprint', où des employés de toutes les régions du pays étaient chargés de proposer des idées novatrices aux défis d'apprentissage auxquels le Collège faisait face, dont la question de la formation linguistique pour les employés autochtones. Il a été suggéré d'apporter des améliorations au programme de formation linguistique actuel pour qu'il réponde mieux aux besoins des employés.

De cette idée initiale est né le projet pilote pour formation en langue seconde pour autochtones, et la nécessité d'établir des partenariats avec des experts de contenu, à la fois pour les questions linguistiques et les questions liées à la culture autochtone. Ce projet est devenu une priorité ministérielle, et a attiré l'attention de la sous-ministre adjointe.

ESDC ne possède par la capacité interne pour répondre aux besoins engendrés par ce projet. L'expertise nécessaire est rare, quasi-inexistante (i.e. expertise en enseignement des langues secondes avec des approches neuro-linguistique, communicative et actionnelle auprès des communautés autochtones), d'où la nécessité de créer une équipe multidisciplinaire d'experts qui travailleront en collaboration pour la réalisation du projet.



Solicitation # 100014547

L'impossibilité d'acheter le service rendrait la réalisation du projet impossible - ESDC ayant une seule ressource travaillant sur ce projet, et cette ressource ne possédant pas l'expérience nécessaire dans tous les secteurs du projet.

Ce travail est exécuté en réponse aux difficultés que certains employés autochtones rencontrent en formation linguistique. Le principal résultat attendu est d'améliorer leur expérience en formation linguistique et augmenter leurs chances de succès.

Définition des exigences

Portée

Le travail consiste en la livraison du programme de français langue seconde PFL2 pour les niveaux AB, en parallèle avec les activités andragogiques développées au cours des phase 1 et 2 du projet, qui sont en lien avec la réalité et la culture autochtone. Plus spécifiquement :

- L'enseignement doit se faire selon les approches andragogique, communicative et actionnelle.
- L'enseignement doit se faire dans le respect de la culture et des traditions autochtones.
- Les activités andragogiques doivent exploiter tant la compétence orale que la compétence écrite et respecter l'approche holistique.
- Les facilitateurs auront le mandat d'assurer la progression des apprenants vers un niveau intermédiaire de français langue seconde, et de les évaluer en regard des critères d'évaluation tels qu'établis par la CFP.

Ce contrat spécifique constitue le volet sur le transfert de connaissance d'un projet à large portée, qui a débuté par deux volets de conception et d'élaboration.

Le matériel de formation ne contient aucun document protégé, ni aucun renseignement personnel. Ce travail ne représente donc aucun risque pour la sécurité.

Tâches

Le fournisseur de services doit :

1. Procéder à l'analyse des besoins en formation des apprenants.
2. Assurer la préparation et la prestation des cours dans une approche pédagogique adaptée et/ou conçue sur mesure pour les apprenants, i.e. les approches andragogique, communicative et actionnelle à la formation en langue seconde.
3. Assurer la préparation et la prestation des cours dans le respect de la culture et des traditions autochtones.
4. Assurer la prestation de l'ensemble du programme de français langue seconde de niveaux A-B (PFL2 A-B).



Solicitation # 100014547

5. Assurer l'exploitation et l'évaluation du matériel créé par l'équipe pédagogique de l'École de langue française et de culture québécoise de l'UQAC.
6. Collaborer au bon fonctionnement de l'équipe de facilitateurs, et cofaciliter une partie des activités.
7. Collaborer à l'avancement du projet pilote en participant activement aux réunions mensuelles du groupe de travail.

Durée du contrat

Le contrat sera réalisé de mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 pour les besoins spécifiques de ce contrat.

Valeur estimative du contrat

Le contrat totalise la somme de 104 857\$.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle appartiendra à EDSC.

Soumission des énoncés de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et acceptent de répondre aux exigences décrites dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit auprès de la personne-ressource indiquée dans le préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Exigences essentielles minimums

Le travail à effectuer consiste en la prestation du *Programme holistique de français pour apprenants Autochtones*.

- Le fournisseur de services d'enseignement doit démontrer qu'il possède les prérequis ci-dessous :
 - une expérience récente* et significative** en enseignement aux adultes (andragogie);
 - une expérience récente* et significative** en enseignement d'une langue seconde;
 - une expérience récente* en enseignement aux autochtones;
 - un baccalauréat en éducation, littérature, linguistique ou tout autre domaine pertinent;
 - un certificat en éducation aux adultes (andragogie) est un atout.



- un baccalauréat en éducation aux adultes est un atout;
- * Récente - dans les 5 dernières années
- **Significative - minimalement 3 années d'expérience
- Le fournisseur de services d'enseignement devra pouvoir démontrer qu'il rencontre les exigences en soumettant son CV.

Ce contrat représente le volet 'transfert de connaissance' d'un projet d'envergure qui a débuté avec la conception et le développement du matériel de formation.

Le matériel de formation ne contient aucun document protégé, ni aucun renseignement personnel. Ce travail ne représente donc aucun risque pour la sécurité.

Justification du fournisseur présélectionné

EDSC a déterminé qu'il croit que l'UQAC est le seul fournisseur connu capable d'accomplir le travail avec succès. Cela est fondé sur les recherches auprès de centres de formation canadiens, ainsi que d'experts en la matière : en effet, les recherches auprès des centres de formation linguistique canadiens pour identifier des ressources enseignantes ayant de l'expertise ainsi que le niveau requis d'expérience à la fois en andragogie, en enseignement du français langue seconde et de l'expérience avec des apprenants autochtones ont été infructueuses. Aucun fournisseur de service ne possède la combinaison de ces expériences. Les fournisseurs de services offrent soit une expertise en français langue seconde aux adultes, soit une expertise en pédagogie autochtone (avec des enfants), mais pas de combinaison des deux. Seule l'UQAC a développé un programme officiel de français langue seconde destiné à des apprenants autochtones.

La date et l'heure limite pour accepter les énoncés de capacités sont :

Le 3 février 2020 à 14h00 HNE

Les questions et les énoncés de capacités doivent être acheminés directement par courriel à :

Jean Bérard
Spécialiste en approvisionnement
NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca